



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la première séance extraordinaire du Conseil du 23 janvier 2026 à 18h45, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5

Sont aussi présentes :

Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière, mesdames Danielle Bouladirer et Francesca Joly de la firme Forvis Mazars.

Absence :

Madame la conseillère Chantal Danis a motivé son absence.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

- 1** Ouverture de la séance
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Adoption des états financiers 2024
- 4** Période de questions
- 5** Fermeture de la séance

2026-01-021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que la première séance extraordinaire de ce 27 janvier 2026 soit ouverte à 18h45 en présence de 2 contribuables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Que l'ordre du jour de cette première séance extraordinaire du 27 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Le dépôt du rapport d'audit est déposé aux membres du conseil. Les rapports financiers 2024 sont également déposés et adoptés par la résolution 2026-01-023.

2026-01-023

ADOPTION DES RAPPORTS FINANCIERS 2024

Il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

Que le rapport du vérificateur externe ainsi que les rapports financiers 2024 déposés par la firme Forvis Mazars S.E.N.C.R.L. et présentés par madame Francesca Joly soient adoptés et d'en autoriser le paiement.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2026 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun point pour le varia.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h54 à 19h55.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2026-01-024

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu que la séance soit levée à 19h55.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Yvon Blanchard
Maire